



COMMISSIONS GEOGRAPHIQUES 2015

Vallée de l'Ouche – 6 octobre 2015

Ouche aval – 7 octobre 2015

Ouche Urbaine – 14 octobre 2015

Vandenesse - 20 octobre 2015

Ouche amont - 21 octobre 2015

Suzon – 3 novembre 2015

Synthèse

Rapport d'activité 2014

Madame la présidente reprend les grandes lignes du rapport d'activité 2014 (en ligne sur le site www.ouche.fr).

Entretien de la végétation rivulaire, travaux urgents (retraits d'embâcles), restauration de berges suite à la crue de mai 2013, les actions du contrat de bassin (plantations, lutte contre la renouée du japon, fin de l'étude de gestion des crues, continuité écologique et acquisitions foncières), l'entrée en application du SAGE (traduction du règlement pour la révision des autorisations de prélèvements) et le renouvellement de la Commission Locale de l'Eau suite aux élections municipales.

Point de l'activité 2015

- Travaux d'entretien : rétablissement du chenal d'écoulement du Rhénot sur 1,2 km (Trouhans), travaux urgents (embâcles à Longvic, Neuilly, Fauverney, Trouhans), entretien de la Vandenesse entre Vandenesse et Bouhey (9,1 km), restauration de berges suite à la crue de mai 2013...
- Contrat de bassin : travaux sur les ouvrages de Gisse-sur-Ouche et de Velars pour la continuité écologique et sédimentaire, plantations, lutte contre la renouée du japon...
- SAGE : animation de la concertation avec les collectivités compétentes en préalable aux révisions d'autorisation de prélèvements AEP. Répartition des VMP par sous bassin et par captage. Elaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

Projets 2016

- Le plan pluriannuel d'entretien doit faire l'objet d'une nouvelle Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui englobera la totalité du réseau hydrographique. Comme la sectorisation annuelle est obligatoire alors que la masse de travaux est très aléatoire (événements climatiques...), le budget travaux entre tranche annuelle et travaux urgent verra sa répartition modifiée (sans impact sur la masse globale).
- L'arrivée de la compétence GEMAPI conduit le SBO à mener une réflexion de fond sur sa mise en œuvre. Madame DURNERIN précise qu'au-delà des obligations et responsabilités qui incomberont aux collectivités compétentes, les travaux liés à l'entretien des digues ne seront pas subventionnés mais financés, éventuellement, par la taxe « GEMAPI » instaurée (ou pas) par les EPCI à fiscalité propre.

Si le SBO se voit transférer le bloc de compétences par ses adhérents (cas le plus probable), l'évolution budgétaire éventuelle ne pourra venir que d'une décision collective. Par exemple, dans le cas du projet de Varanges (restauration du champ d'inondation et déplacement du merlon de contention des eaux de débordement, le coût de 800 000 € estimé pourrait être financé par un emprunt à taux 0 auprès de l'Agence de l'Eau).

Les élus de Genlis craignent que les aménagements et la proposition de création de « merlon à Varanges » soient défavorables à Genlis et accentuent le risque d'inondation par la rive gauche.

Pour l'heure, une étude interne est en cours pour faire le point sur les merlons de contention des eaux de débordement afin d'évaluer les futures charges.

- Les difficultés pour obtenir des subventions invitent à s'interroger sur les gains pour la collectivité en regard des contraintes (montages de dossiers de plus en plus complexes, changement des conditions en cours d'exercice etc...), d'autant que les attentes des adhérents restent avant tout attachées aux réalités de terrain.

- Projet d'arrêté de protection de biotope sur l'Ouche amont en vue de la protection des écrevisses à pattes blanches. Cette espèce est menacée par la prolifération de l'écrevisse Américaine qui la concurrence directement et lui transmet une maladie fatale car inconnue de son système immunitaire. Les communes concernées sont BAULME-LA-ROCHE, MALAIN, MESMONT, PRALON, REMILLY-EN-MONTAGNE, SAVIGNY-SOUS-MALAIN, SOMBERNON, et CHATEAUNEUF.

- Gestion des eaux pluviales selon le règlement du SAGE. Monsieur THIBEAUT s'étonne qu'un arrachage de haies ait été autorisé en juin dernier alors que l'impact du ruissellement sur les sols cultivés est bien connu. Les élus prennent note de cette information et constatent que certaines pratiques persistent. Le SBO ou la CLE n'étant pas systématiquement consultés, il est difficile d'intervenir quand on ne dispose pas de l'information.

Questions diverses

- Ouche aval :
 - Demande de Tart le Bas que le problème de gestion de la Géline soit enfin réglé (végétation, assainissement...)
- Ouche urbaine :
 - Le clapet de Longvic est évoqué.
 - Les déchets de tonte et de taille déposés sur les berges.
- Suzon :
 - Problème de coupes de branches qui restent dans le lit de la rivière en amont de Val Suzon en dépit des remarques.